

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme.
N° 20100061 du 26 mai 2010**

Pétitionnaire : Damien ODOUL

Localisation des travaux : Lozère / Les Ers commune de Bassurels / les Ers

N° de parcelle : section D1 – parcelles 66, 67, 68, 9, 69 et 70

Nature des travaux : Alimentation d'eau potable d'un atelier de foresterie

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'intervention se fera à l'aide d'une mini pelle mécanique afin de limiter au maximum l'impact paysager des travaux, à la fin du mois d'août, au moment de l'étiage ;
- Tous les rémanents de bois seront évacués de l'emprise de la coupe d'accès au captage ;
- Les mouvements de terre devront être soigneusement re-profilés en suivant la pente du terrain naturel pour ne pas laisser d'empreintes des travaux ;
- Les divers ouvrages liés au captage devront être totalement enterrés ;
- Le retour du débit réservé se fera au plus près du captage à partir du puits collecteur ;
- Le réservoir sera équipé d'un flotteur fonctionnel afin de limiter les prélèvements aux seuls besoins en eau potable ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.